

Rapport public Parcoursup session 2020

CREPS de Wattignies - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21329)

Les données de la procédure

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission	Rang du dernier admis	Taux minimum boursier
CREPS de Wattignies - BPJEPS - Activités aquatiques et de la natation (21329)	Jury par défaut	Tous les candidats	8	62	14	15	0

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Attention, nos conditions d'accès en formation sont sélectives.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Contenu et organisation des enseignements

Conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités aquatiques et de la natation met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Concevoir un projet pédagogique ;
- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées ;
- Organiser la sécurité des activités aquatiques ;
- Gérer un poste de secours ;
- Participer au fonctionnement de la structure.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

Le candidat en formation bénéficie d'un parcours personnalisé grâce au positionnement qui est effectué à l'entrée en formation : il peut bénéficier d'allègements de formation ou d'un renforcement dans certains domaines.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Cette formation est accessible à condition de remplir les prérequis, de réussir les tests d'exigences préalable à l'entrée en formation (TEP), les tests de sélection (critères généraux des vœux) et de trouver une structure professionnelle avant le positionnement dans le cadre de l'alternance.

Les candidats Parcoursup peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

Les conditions d'accès à la formation du BPJEPS AAN :

Prérequis :

- Être titulaire du certificat de compétences PSE 1 (Premiers Secours en Équipe niveau 1) ou de l'attestation FCPSAM (Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel), assorti de la mise à jour de la formation continue.
- Être titulaire du diplôme BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique) à jour de sa vérification de maintien des acquis.
- Produire un certificat médical de non-contre-indication à l'exercice des activités pratiquées et à leur enseignement, daté de moins de trois mois au jour du déroulement du test préalable.
- Être âgé de 18 ans à l'obtention du diplôme.

TEP :

- Être capable de réaliser 800 mètres effectués en nage libre en moins de 16 min.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation prévues sont définies en annexe de l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

Sélection :

La sélection repose sur les critères généraux d'examen des vœux mentionnés dans le décret du 30 mars 2018 (Voir tableau synoptique) à savoir :

1. La motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat;
2. Le degré de pratique sportive personnelle du candidat ;
3. Proposer une structure d'alternance ;
4. L'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, la sélection des candidats a été faite par la vérification des critères généraux d'examen des vœux au moyen du dossier Parcoursup du candidat. Mais il est important de rappeler que la réussite aux épreuves de TEP (et la réussite au baccalauréat) conditionne

l'admission définitive des candidats Parcoursup.

La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures au vu du nombre de places ouvertes. La commission d'examen des vœux a procédé à l'étude des dossiers des candidats Parcoursup à partir des critères généraux d'examen.

Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par la directrice du CREPS dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

On observe un manque de préparation des candidats aux épreuves physiques et une méconnaissance de ce qu'est le métier d'éducateur/animateur sportif. Les candidats Parcoursup doivent, dans le cadre de leur projet formation, se préparer davantage aux formations du sport et de l'animation. La commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement à l'ensemble des candidats de :

- Se préparer aux TEP de la mention/option ;
 - Disposer de pré qualifications dans le secteur du sport et/ou de l'animation (diplômes fédéraux, BAFA, BAFD, PS1, PSE1, PSE2, SB, BNSSA, CQP, ...);
 - Pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives d'un très bon niveau en structure (ex : club) en lien avec le diplôme visé,
 - Trouver une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance,
 - Disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif.
- Tout le long de la procédure Parcoursup, le CREPS accompagne les candidats pour les placer en situation de réussite.

Dispositif de réussite :

Le département formation accompagne les candidats Parcoursup en explicitant les temps forts du parcours de formation et les perspectives d'insertion professionnelle ; Lors des portes ouvertes du Creps de Wattignies, des forums d'orientation et des réunions d'informations collectives. Sur demande, les candidats sont reçus en entretien individuel par les formateurs coordonnateurs.

Le candidat en début de formation bénéficie d'un parcours personnalisé grâce au positionnement qui est effectué à l'entrée en formation : il peut bénéficier d'allègements, de dispenses de formation (en fonction de son expérience, de l'obtention d'autres diplômes...) ou au contraire, d'un renforcement dans certains domaines. Des épreuves formatives sont organisées durant l'année de formation afin de préparer le stagiaire aux épreuves certificatives finales. En cas d'échecs aux certifications, le stagiaire pourra se présenter à une épreuve de rattrapage en vue de valider le diplôme.

Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels :

Il est possible de poursuivre une formation menant à d'autres diplômes du champ « jeunesse et sport », de niveau supérieur ou non, et d'obtenir, dans certains cas, d'allègements de formation.

Où exercer à l'issue de sa formation :

Le BPJEPS prépare aux métiers d'éducateur sportif, et pourra exercer,

- Dans les structures privées (centre aquatique, centre de remise en forme, activité libérale, ...)
- Dans les collectivités territoriales...
- Dans les associations sportives affiliées à la Fédération Française de Natation ou à d'autres fédérations.

Le BP JEPS peut également créer son entreprise indépendante (coach sportif, formation,...) et se présenter à certains concours de la fonction publique territoriale.

Indicateur d'impact :

Une étude récente de l'INJEP, relative à la situation professionnelle des diplômés du sport et de l'animation trois ans après leur formation, indique que « trois ans après l'obtention de leur diplôme, **85 % des sortants** sont en activité et **62 % occupent** un emploi à durée indéterminée ».

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Résultats obtenus	Notes en EPS	Moyenne annuelle d'EPS de la classe de terminale	Important
	Résultats en enseignements généraux	Notes en français	Appréciations des enseignants Moyenne annuelle de la classe de première	Très important Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité rédactionnelle	Orthographe Vocabulaire Qualités littéraires Capacités argumentatives	Projet de formation « lettre de motivation »	Important
	Qualité de l'expression orale	Capacité d'argumentation	Entretiens de motivation (non réalisés cause COVID 19)	Essentiel
Savoir-être	Implication, assiduité	Implication, assiduité	Appréciations des enseignants	Important
			Entretiens de motivation (non réalisés cause COVID 19)	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet d'orientation	Projet d'orientation construit en cohérence avec la formation	Projet de formation « lettre de motivation »	Essentiel
			Entretiens de motivation (non réalisés cause COVID 19)	Très important

	Démarche de formation	Préparation aux prérequis	Ex: titulaire du BAFA, du PSC1....	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires			BNSSA, PSE1	Essentiel
	Engagement citoyen	Engagements associatifs	Rubrique « Activités et centres d'intérêts »	Très important
	Activités extrascolaires	Pratique sportive	Rubrique « Activités et centres d'intérêts »	Très important
	Expérience		Rubrique « Activités et centres d'intérêts »	Très important
		Expérience d'encadrement et/ou d'animation	Rubrique « Activités et centres d'intérêts »	Très important
		Expérience professionnelle et/ou stage	Rubrique « Activités et centres d'intérêts »	Très important

Signature :

La directrice,



Catherine CHENEVIER